



BERNAY
L E C . C . A . S

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 11 avril 2022

Délibération n° 2-5-2022

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 12

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le onze avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Brigitte MARY, Guillaume BOULAYE.

Pouvoirs : Sylvie GUERRAND à Frédérique PARIS, Nora MAGNAN à Marie-Lyne VAGNER.

Excusées : Camille DAEL, Claudine HEUDE.

Absents : Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Gérard DUBUCHE.

Date de la convocation : 04 avril 2022

Objet :

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU
CCAS ET SON BUDGET ANNEXE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Exposé des motifs :

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis au plus tard au représentant de l'Etat 15 jours après la date limite de vote fixée, soit le 15 juillet N+1.

Le vote du compte administratif doit intervenir après le vote du compte de gestion.

Les résultats des comptes administratifs 2021 concernent les budgets suivants :

- Annexe 1 : Synthèse du CA 2021 – Budget principal du CCAS
- Annexe 2 : Synthèse du CA 2021 – Budget annexe Résidence Autonomie

On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Délibération :

Vu l'article L.1612-12 du CGCT qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2021 dressés par le trésorier municipal,

Vu l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal,

Vu les pages 22 et 23 des comptes de gestion de nomenclature M14 et la page 17 du compte de gestion de nomenclature M22, relatives aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats d'exécution du budget principal et son budget annexe,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité,

D'approuver les comptes administratifs 2021 et leurs résultats de clôture pour les budgets suivants, présenté en annexes 1 et 2 :

- Budget principal – CCAS : 85 462.92 €
- Budget annexe – Résidence Autonomie : 12 504.36 €

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit,

- Budget principal – CCAS : 0 €
- Budget annexe – Résidence Autonomie : 0 €

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER



Annexe 1

CA 2021 - CCAS

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	298 538,76
Recettes de fonctionnement	339 720,08
Résultat de fonctionnement de l'exercice	41 181,32
Résultats antérieurs reportés	15 913,94
Résultat de fonctionnement cumulé (a)	57 095,26

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 500,00
Recettes d'investissement	1 755,53
Résultat de l'exercice	255,53
Résultats antérieurs reportés	28 112,13
Résultat d'investissement cumulé (b)	28 367,66
Solde des restes à réaliser (c)	0,00
Résultat global de clôture (a+b+c)	85 462,92

Le Compte Administratif 2021 du budget principal présente un résultat global de **85 462,92 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice : 41 181,32 €

Les dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION N-1
DEPENSE	369 517,42	596 657,39	298 538,76	-49,46%
011 Charges à caractère général	65368,69	68515,46	65438,42	-4,49%
012 Charges de personnel et frais assimilés	183154,31	206805,65	131675,53	-57,05%
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1648,58	1755,55	1755,53	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	11416,66	9632,45	7008,39	-27,24%
66 Charges financières	1929,18	2506,73	2123,97	-15,26%
67 Charges exceptionnelles	106000,00	307441,55	90536,92	-70,55%

Les dépenses de fonctionnement baissent de - 49.46 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par :

- La baisse des charges liées au 012 (- 57.05 %)
- Les charges exceptionnelles (- 70.55 %).

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION N-1
RECETTE	378 506,14	611 067,33	355 634,02	-41,80%
002 Déficit ou excédent reporté	45983,08	8988,72	15913,94	77,04%
013 Atténuations de charges	187,88	8 683,17	0	-100,00%
70 Ventes de produits fabriqués, prestation des services, marchandises	0	0	5 102,74	100,00%
74 Subventions d'exploitation	327 052,00	586 349,00	324 580,00	-44,64%
75 Autres produits de gestion courante	5 283,18	5 356,44	5 391,93	0,66%
77 Produits exceptionnels	0	1 690,00	4 645,41	174,00%

Les recettes baissent de - 41.80 %. Elle est liée :

- Baisse de la subvention de la Ville vers le CCAS (- 44.64 %). Pour rappel, 2020 avait été une année exceptionnelle. Nous revenons sur des montants comparables à 2019.

Le résultat de l'exercice en investissement : 255.53 €

INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION N-1
DEPENSE	1 604,44	6 023,06	1 500,00	-75,09%
205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logic...	0,00	0,00	1500,00	100,00%
2115 Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	6023,06	0	-100,00%
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	
2184 Mobilier	1554,54	0	0,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	49,9	0	0,00	

La dépense d'investissement en 2021 l'acquisition du logiciel PRE.

INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION N-1
RECETTE	1 648,58	1 755,55	1 755,53	0,00%
192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	
2115 Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	
28183 Matériel de bureau et matériel informatique	1 264,57	1 264,57	1 264,55	0,00%
28184 Mobilier	381,49	485,13	485,13	
28188 Autres immobilisations corporelles	2,52	5,85	5,85	

Annexe 2

CA 2021 – RESIDENCE AUTONOMIE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	782 932,66
Recettes de fonctionnement	767 774.01
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-15 158.65
Résultats antérieurs reportés	23 101.89
Résultat de fonctionnement cumulé (a)	7 943.24

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	9 245,12
Recettes d'investissement	11 556,18
Résultat de l'exercice	2 311,06
Résultats antérieurs reportés	2 250.06
Résultat d'investissement cumulé (b)	4 561.12
Solde des restes à réaliser (c)	0
Résultat global de clôture (a+b+c)	12 504.36

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe Résidence Autonomie, présente un résultat global de **12 504.36 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice : - 15 158.65 €

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION N-1
DEPENSE	780 384,91	898 099,18	782932,66	-12,82%
Resultat fonctionnement reporte	0,00	59 581,00		
011 GROUPE 1	75 371,66	94 596,78	117 856,30	24,58%
012 GROUPE 2	366 961,86	394 805,32	367 412,80	-6,93%
016 GROUPE 3	338 051,39	349 116,08	297 663,56	-14,73%

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de - 12.82 % :

- Légère diminution de dépenses liées à la masse salariale (6.93%) par une gestion rigoureuse de l'organisation des équipes et le recours moins systématiques aux remplaçants.
- Diminution des charges du groupe 3 (- 14.73%) liée à l'annulation de la provision pour gros travaux.

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION N-1
RECETTE	731 074,72	921 201,07	790875,9	-14,14%
002 Déficit ou excédent reporté	0	0	23101,89	100,00%
018 GROUPE 2	729 403,49	921 148,62	767 662,79	-16,66%
019 GROUPE 3	1671,23	52,45	111,22	112,04%

Les recettes sont en baisse de - 14.14%. Cela s'explique par la diminution de la subvention du CCAS versée à son budget annexe. Pour rappel, 2020 fût une année particulière lors de laquelle la Ville via le CCAS avait abondé pour assainir la situation.

Le résultat de l'exercice en investissement : 2 311.06 €

INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	VOLUTION N-
DEPENSE	8 539,82	12 879,35	9 245,12	-28,21%
165 Dépôts et cautionnements reçus	6231,24	10519,35	8066,72	-23,31%
2184 Mobilier	1841,60	0,00	0,00	
2188 Autres immobilisations corporelles	466,98	2360,00	1178,40	-50,06%

Les dépenses d'investissement baissent de -28.21%

INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	VOLUTION N-
RECETTE	6 144,05	8 307,71	11 556,18	39,10%
165 Dépôts et cautionnements reçus	5 033,54	7193,68	10206,13	41,87%
28184 Mobilier	144,53	267,3	267,3	0,00%
28188 Autres immobilisations corporelles	965,98	846,73	1082,75	27,87%

Les recettes augmentent quant à elles de 39.10% :

- + 41.87 % des recettes liées aux cautionnements. Cela traduit l'amélioration du taux de remplissage de la Résidence.